

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2022 – 57 en date du 5 Décembre 2022
portant signature d'un bail commercial avec la SAS CONFORT MEDICAL
pour la location d'un entrepôt de stockage

Nombre de membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCIA, Jean-Pol GILBERT, Christine BICHON-MOREL, Chrystelle VAXIVIERE, Marie-Claude BOUGNOUX, Jean-Pascal HELION, Fabien JAMME.

Absents / Excusés : Françoise SUDI GUIRAL, Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD.

Pouvoirs : Delphine DIONNET à Leilha BERTHON

Secrétaire de séance : Marie-claude BOUGNOUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022-35, en date du 20 Juin 2022, décidant la réalisation de travaux d'électricité, de menuiseries et de maçonnerie pour répondre à la demande d'un porteur de projet qui sollicitait la commune pour un entrepôt de stockage au sein de la friche industrielle « Parrot ».

Ce projet, suivi par Fabien JAMME, Adjoint au Maire, a continué, et le porteur de projet souhaite prendre possession des locaux dès maintenant. La surface de cet entrepôt, situé au 45 D2 route de la Courtine – 23700 AUZANCES, est de 260 m2.

Le montant total des dépenses réalisées par la commune s'élève à 39 786 €.

Il reste des travaux de peinture à réaliser au sol, que le porteur de projet propose de faire lui-même.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- de mettre à disposition les locaux, à titre gratuit, en contrepartie des travaux de peinture au sol, à compter du 10 décembre 2022 jusqu'au 31 janvier 2023, à la SAS CONFORT MEDICAL CREUSE, représentée par Monsieur Jérôme BONNEL – 9 Le Montel au Temple – 23700 LIOUX LES MONGES.
- de convenir que le coût de fourniture de la peinture sera supporté par la SAS CONFORT MEDICAL CREUSE
- de régulariser un bail commercial d'une durée de 9 ans, à compter du 10 décembre 2022 jusqu'au 31 janvier 2031.

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- de fixer le montant du loyer mensuel à la somme 325 € (soit un amortissement des travaux sur une durée comprise entre 10 et 11 ans), payable tous les six mois, à terme à échoir, étant ici précisé que pour la période du 10 décembre au 31 janvier 2023, aucun loyer ne sera dû compte tenu de la mise à disposition à titre gratuit des locaux.
- que les frais d'acte, estimés à la somme de **525,00 €** soient à la charge de la SAS CONFORT MEDICAL.
- d'autoriser Madame le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec la SAS CONFORT MEDICAL, à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents pour le bon aboutissement de ce dossier.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 5 Décembre 2022
Le Maire,

Françoise SIMON.

